

## COMMUNIQUÉ A L'ATTENTION DES PARENTS DU TERRITOIRE OUCHE ET MONTAGNE

### NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE à compter de la rentrée de septembre 2023

Chers parents,

Les capacités budgétaires de la Communauté de Communes Ouche et Montagne ne sont plus suffisantes pour faire face aux dépenses actuelles et estimées pour les prochaines années. L'ensemble des compétences communautaires relevant du budget principal ont donc été débattues lors du Conseil Communautaire du 27 octobre dernier.

Concernant le pôle Action Sociale, les décisions prises par les élus sont les suivantes :

#### EVOLUTION DE SERVICES

---

- **PETITE ENFANCE (0-3 ans) : arrêt de l'activité de la petite crèche de Velars-sur-Ouche à compter du 28 juillet 2023**, qui assurait pendant toute l'année un accueil collectif, régulier et occasionnel d'enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans révolus.
  - > ***La commune de Velars-sur-Ouche reprendra le bâtiment et se chargera de trouver un prestataire privé pour cette activité.***
- **ENFANCE (3-11 ans) : transformation des accueils périscolaires (matin/midi/soir les lundis/mardis/jeudis/vendredis) en garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**. Les accueils ne seront plus soumis au règlement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) qui fixe, annuellement, les capacités d'accueil des structures en fonction des locaux disponibles et des qualifications des animateurs. Il n'y aura plus d'obligation de répondre aux objectifs pédagogiques du Projet Educatif Territorial (PEDT).
  - > ***Cette évolution entraînera une diminution du taux d'encadrement des enfants accueillis. Néanmoins des activités ludiques pourront être proposées aux enfants présents.***
  - > ***Les élus vont se réunir dans les prochaines semaines pour ajuster les modalités de fonctionnement des accueils matin/midi/soir.***

## MAINTIEN DE SERVICES

---

- **PETITE ENFANCE (0-3 ans)**

- **Relais Petite Enfance : pas de changement.** Les RPE accompagnent les parents dans leur projet d'accueil pour leur(s) jeune (s) enfant (s) et mettent en place des animations collectives pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

*Une réflexion sera menée début d'année 2023 sur la pertinence de regrouper les 2 relais du territoire.*

- **ENFANCE (3-11 ans)**

- **Mercredis scolaires : pas de changement.** Ouverts tous les mercredis de la période scolaire.
- **Accueils extrascolaires : pas de changement.** Accueils ouverts à chaque vacances scolaire (sauf Noël).

- **JEUNESSE (11-17 ans)**

- **Accueil ados : pas de changement.** Ouvert à chaque vacances scolaires (sauf 3 semaines en août et aux vacances de Noël).
- **Accueil libre du mercredi (de 12h30 à 14h30) : pas de changement.** Permet aux collégiens de manger sur place et favorise les échanges entre eux et l'accompagnement de leurs projets.

Vous remerciant de votre compréhension,  
Cordialement,

Le Président  
Patrick **SEGUIN**



-